



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRADE/2002/10
20 mars 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Sixième session, 28 et 31 mai 2002
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Rapport du Groupe consultatif sur l'arbitrage commercial international

Note du secrétariat

Le Groupe consultatif n'attend pas du Comité qu'il prenne de décisions à cette session. Le présent document a donc été établi **pour information uniquement**.

Travaux relatifs à la Convention européenne de 1961

En juin 2001, le Groupe consultatif a soumis un rapport concernant la révision de la Convention européenne de 1961 sur l'arbitrage commercial international (TRADE/2001/16) au Comité pour le développement du commerce, de l'industrie et de l'entreprise. À l'époque, le Comité avait approuvé l'organisation d'une réunion préparatoire officielle, avec la participation de représentants de pays désignés, pour établir la version définitive du texte et de l'acte final d'un protocole facultatif révisant cette Convention.

Lorsque la réunion préparatoire aura eu lieu, les résultats seront soumis au Bureau du Comité qui, s'il les approuve, demandera alors à la Commission économique pour l'Europe de convoquer une réunion de plénipotentiaires, pour approbation du protocole facultatif.

On prévoit actuellement de mettre la dernière main au texte du protocole facultatif au cours d'une réunion du Bureau du Groupe consultatif en avril ou début mai, puis d'organiser la réunion préparatoire officielle à l'automne 2002.

En ce qui concerne la Convention en vigueur, le secrétariat aide la Chambre de commerce internationale à organiser les élections du Comité extraordinaire qui auront lieu au cours du premier semestre de 2002.

Autres travaux sur l'arbitrage commercial international

Le secrétariat réalise deux études pour appuyer les travaux relatifs à l'arbitrage commercial international:

- a) Une enquête sur les pratiques des États membres concernant le règlement des problèmes liés à la notification d'arbitrage. Pour l'instant, des réponses ont été reçues de 20 États membres et un rapport préliminaire les concernant peut être consulté au secrétariat. Le rapport définitif devrait être disponible en septembre 2002.
- b) Une enquête sur les problèmes pratiques de l'arbitrage international, menée auprès des spécialistes de l'arbitrage, avocats et arbitres en particulier, qui travaillent dans les pays en transition. Environ 26 réponses ont été reçues au questionnaire établi pour cette étude; celle-ci ne pourra cependant pas être achevée avant un an, parce qu'elle est plus compliquée que la première et qu'il reste encore de nombreux pays pour lesquels aucune donnée n'est disponible.

Les résultats de ces travaux seront communiqués au Groupe consultatif, ainsi qu'à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), avec lesquels nous avons tenu des consultations pendant l'établissement des questionnaires.

Par ailleurs, au cours de l'année passée, le secrétariat a apporté un appui fonctionnel et orienté vers l'adoption de mesures concrètes au Groupe d'experts pour l'arbitrage commercial international de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est; ces travaux devraient se poursuivre en 2002-2003.
